

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022**

Le quatre avril deux-mille vingt-deux, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILLERI Angelo, suite à la convocation adressée à tous les membres le 29 mars 2022.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 18 heures 30.

**Etaient présents : Mickaël FEGA, Angelo PILLERI, Éric DIDILLON, Vincent THUET, Elodie MADAULE, Nathalie SPECKER, Jean-Marc BIECHERT, Franck WANNER, Charlotte HAAB.**

**Absents excusés : Sandra CANCELLIERE (procuration à Nathalie SPECKER), Daniel SECCI (procuration à Vincent THUET)**

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du PV de la séance du 28 février 2022**
- 2. Urbanisme**
- 3. Finances**
- 4. Choix d'un avocat**
- 5. Divers**

**1. Approbation du PV de la séance du 24 janvier 2022**

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

**2. Urbanisme**

**Certificat d'urbanisme**

*M<sup>e</sup> LANG Jean-Marc 61 Avenue du G<sup>al</sup> de Gaulle 68300 SAINT LOUIS :*

Section 12 parcelle 323 pour une contenance de 1385 m<sup>2</sup>

Pour un terrain situé rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

*M<sup>e</sup> TINCHANT-MERLI Isabelle 21 rue de Habsheim 68170 RIXHEIM :*

Section 13 parcelles 188 et 189 pour une contenance de 1104 m<sup>2</sup>

Pour une maison située 12 rue de la Forêt à WENTZWILLER.

*SCP GREWIS & OBRINGER 1a rue de Bâle 68220 HEGENHEIM :*

Section 2 parcelle 2 pour une contenance de 1488 m<sup>2</sup>

Pour une maison située 9 rue Creuse à WENTZWILLER.

*SCP GREWIS & OBRINGER 1a rue de Bâle 68220 HEGENHEIM :*

Section 13 parcelle 157 pour une contenance de 1146 m<sup>2</sup>

Pour une maison située 23 rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

Droit de préemption

Société VYM 5 rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER

à

M. & Mme YARDIMCI Mürsel 2 rue de Hagenthal 68220 WENTZWILLER.

M. & Mme WANNER Alphonse 9 rue Creuse 68220 WENTZWILLER

à

M. BURK & Mme FINCK Klybeckstrasse 190 CH – 4057 BALE

SAS Foncière Saint André 4 Boulevard de la Victoire 67000 STRASBOURG

à

Consort GARCIA 6 Quai de la République 68330 HUNINGUE

M. CHRIST Yves 23 rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER

à

M. JABOR GOZZI Gustavo 10 rue de France 68220 HUNINGUE.

Permis de construire

M. HAAS Fabien 7 rue de la Forêt 68220 WENTZWILLER :

Pour l'installation d'un carport.

Mme DJORDJEVIC Jana 22 rue de Saint Louis 68220 WENTZWILLER :

Pour la construction d'un garage accolé à la maison.

M. BOESINGER Frédéric 15 rue de Saint Louis 68220 WENTZWILLER :

Pour l'installation d'un carport.

**3.Finances**

★ **Délibération n° 1 :**

**Objet : Compte Administratif 2021**

M. Vincent THUET donne aux élus les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021 :

<b>EXERCICE COMPTABLE 2021</b> <b>(du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021)</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESULTAT GLOBAL</b>
Recettes : 769'209,97 € Dépenses : 612'935,35 € <b>Excédent : 156'274,62 €</b>	Recettes : 363'228.82€ Dépenses : 299'767,08 € <b>Excédent : 63'461,74 €</b>	<b>Excédent 2021 : 217'668,89 €</b>
Solde reporté des années précédentes : <b>Excédent : 70'000,00 €</b>	Solde reporté des années précédentes : <b>Déficit : 72'067,47 €</b>	
<b>Excédent : 226'274,62 €</b>	<b>Déficit : 8'605,73 €</b>	

Suite à son exposé, M. THUET, souhaite répondre aux questions des conseillers, puis demande à M. le Maire de quitter la salle des délibérations.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte administratif 2021.**

*M. le Maire rejoint la salle des délibérations et remercie les conseillers pour leur confiance.*

**★ Délibération n° 2 :**

**Objet : Compte de gestion 2021**

M. le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie de Mulhouse pour l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et qui n'appelle aucune observation particulière. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion établi pour l'année 2021.**

**★ Délibération n° 3 :**

**Objet : Affectation du résultat 2021**

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 qui présente un excédent de 310'539,44 €, M. THUET demande à l'assemblée d'approuver les affectations suivantes au budget primitif 2022 :

**Excédent de fonctionnement : + 226'274,62 €**

**BP 2022 Section d'Investissement à l'article 1068 : + 206'274,62 €**

**BP 2022 Section de Fonctionnement à l'article 002 : + 20'000,00 €**

Le résultat d'Investissement représentant un déficit de 72'067,47 € sera reporté comme suit :

**Déficit d'Investissement : - 8'605,73 €**

**BP 2022 au compte 001 en dépenses : - 8'605,73 €**

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat proposé au budget primitif 2022.**

**★ Délibération n° 4 :**

**Objet : Taxes locales 2022**

Les élus proposent de ne pas augmenter les taxes directes locales de la commune en 2022 et donc de maintenir les taux communaux de l'année 2021 :

Nature de la taxe	Taux 2022
Taxe d'habitation	Non voté
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,79 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	100,71 %

★ Délibération n° 5 :

**Objet : Budget primitif 2022**

M. le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2022. Ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 825'927,00 € et en investissement à 418'067,61 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractères général	241'750,00	013	Atténuations de charges	14'000,00
12	Charges de personnel	222'700,00	70	Produit des services	115'974,00
14	Atténuation de produits	79'472,00	73	Impôts et taxes	512'222,00
22	Dépenses imprévues	20'000,00	74	Dotations subventions	122'921,00
42	Opération d'ordre de transferts entre section	4'000,00	75	Autres produits de gestion courante	27'050,00
65	Autres charges et gestion courante	106'900,00	76	Produits financiers	10,00
66	Charges financières	24'614,89	77	Produits exceptionnels	13'750,00
67	Charges exceptionnelles	6'000,00	R002	Excédent antérieur reporté	70'000,00
023	Virement à la section d'investissement	120'490,11			
	<b>TOTAL</b>	<b>825'927,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>825'927,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
10	Dotations	00,00	40	Opérations d'ordre de transferts entre section	00,00
20	Immobilisations incorporelles	12'500,00	10	Dotations	242'377,50
21	Immobilisations corporelles	10'720,00	13	Subventions d'investissement	50'000,00
23	Immobilisations en cours	93'025,59	021	Virement de la section de fonctionnement	120'490,11
16	Emprunts et dettes	97'911,65	204	Subventions d'équipement versées	5'200,00
020	Dépenses imprévues	4'655,28			
001	Résultat de clôture	8'605,73			
	<b>Reste à réaliser</b>	<b>190'649,36</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>418'067,61</b>		<b>TOTAL</b>	<b>418'067,61</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2022.**

★ Délibération n° 6 :

**Objet : Subventions aux associations 2022**

M. le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les subventions allouées annuellement :

Aussi, le Conseil Municipal décide la répartition suivante :

ALSID	100,00
APALIB	100,00
Association Laura	100,00
Cercle d'histoire du Buchholz	400,00
Les amis de la bibliothèque	600,00
Chorale Sainte Cécile	400,00
IME	100,00
La ligue nationale Cancer	100,00
Union frontalières des donneurs de sang	100,00
Prévention routière	100,00
Sapeurs-Pompiers	400,00
Section JSP Porte du Sundgau	100,00
Syndicat des Aviculteurs	400,00
Wentz'Anim	400,00
L'assoce qui roule	400,00
<b>TOTAL</b>	<b>3'800,00</b>

La situation avec l'Ukraine nous ayant touchés, nous allons rajouter le compte **6713 : secours et dots pour un montant de 3'000,00 €** qui couvre la délibération n°4 du 28/02/2022 (1 € par habitant en don à la sécurité civile à destination de l'Ukraine, soit 786 €) ; ainsi que 8 x 150 € = 1'200,00 € pour les 8 ukrainiens qui sont logés dans des familles à Wentzwiller. Nous rappelons que ces 150 € par personne sont versés aux réfugiés et non aux familles d'accueil.

★ Délibération n° 7 :

**Objet : Intégration du CIA dans l'IFSE**

Lors de l'instauration du RIFSEEP dans notre commune en 2017, certains points de nouveau régime indemnitaire n'ont pas été appliqués correctement sur les fiches de salaire des employés communaux.

Pour rappel, le RIFSEEP est composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions.

Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Or, depuis 2017, le CIA est versé mensuellement à Wentzwiller à tous les employés – ce qui ne correspond pas à sa définition.

Aussi, afin de régulariser la situation et de ne pas engendrer une perte de salaire aux employés communaux, il est proposé au Conseillers Municipaux de délibérer sur l'intégration du CIA perçu aujourd'hui dans la part de l'IFSE et de déterminer, après un l'entretien annuel, qui percevra tout ou partie du CIA.

**Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'intégrer le CIA dans l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**AUTORISE** M. le Maire à déterminer après l'entretien annuel, les salariés méritants.

**STIPULE** que les modifications nécessaires seront apportées au budget primitif 2022.

#### **4. Choix d'un avocat**

##### **★ Délibération n° 8 :**

#### **Objet : Défense des intérêts de la commune**

Considérant qu'il importe d'autoriser M. le Maire à défendre les intérêts de la commune,

le Conseil Municipal par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(s):

**AUTORISE** M. le Maire à ester en défense devant le Tribunal Administratif

**DESIGNE** le Cabinet d'avocats Soler-Couteaux et Associés 14 Quai Mullenheim 67000 STRASBOURG spécialisé dans le domaine de l'urbanisme et l'environnement dans cette instance.

#### **5. Divers**

##### **Distribution de magazines et de flyers**

M. le Maire explique aux élus que depuis le début de l'année, un adjoint technique présente des absences répétées qui ont un impact sur le bon fonctionnement du service.

Aussi, afin d'aider l'employé au technique qui se retrouve seul, il est demandé aux élus de bien vouloir participer à la distribution des magazines et flyer réceptionnés en mairie.

##### **Réception du lotissement rue de l'Esp**

Mme MADAULE Elodie informe l'assemblée de la réception du lotissement de la rue de l'Esp le 5 avril 2022.

##### **Point sur l'agression canine du 12 mars 2022**

Mme SPECKER Nathalie souhaite faire le point sur l'agression canine dont a été victime le chien de la famille REMY demeurant 1 rue de la Carrière à Wentzwiller.

En effet, cette triste histoire prend des proportions incroyables et notamment en raison de sa publication sur Facebook.

Aussi, Mme SPECKER informe les élus des actions prises par la Municipalité et explique également qu'entre chaque étape de la procédure, il nous faut respecter des délais officiels – ce qui ne permet pas de résoudre l'affaire aussi rapidement que souhaité.

Ainsi, une réunion entre la Municipalité, la gendarmerie, la brigade verte, la SPA et les services vétérinaires du Canton de Bâle a eu lieu le 31 mars 2022 afin d'essayer de trouver des solutions à ce problème

La propriétaire de la meute de chiens qui a attaqué est mise en demeure d'installer tout autour de la maison qu'elle loue, une clôture adéquate et permettant d'éviter que ses chiens ne divaguent, de promener ses chiens en laisse et avec muselière. De faire procéder pour chaque chien (3) à un examen de l'animal par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale de l'animal.

Si aucune démarche n'a été entreprise, ou si les délais sont écoulés. La Commune remettra un arrêté de saisie des chiens. Ces derniers seront alors propriété de la Commune et seront placés à la SPA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

PILLERI Angelo

FEGA Michaël

DIDILLON Eric

THUET Vincent

MADAULE Elodie

SPECKER Nathalie

BIECHERT Jean-Marc

WANNER Franck

HAAB Charlotte